

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

❖ HORAIRES

Classe : 8H30 à 11 H 30 et 13H15 à 16H45

Semaine des quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi

*Par mesure de sécurité, les portes de l'école seront fermées dès le début de la classe.
En dehors des horaires de classe, les parents sont tenus d'accompagner ou de récupérer leurs enfants au secrétariat.*

Garderie du matin : 7h30 à 8h15

Etude (élémentaire) : 17h à 18h

et Garderie (maternelle) : 16H45 à 18H

Garderie « des enfants de 17h15 » : 16 h 45 à 17H 30

Pour « les enfants de 17h15 », merci de faire une demande écrite auprès de madame Mérindol par Ecole Directe dès la rentrée. Ce service est exclusivement réservé aux enfants du personnel de l'institut et aux enfants des fratries (collège et/ou lycée).

Il vous est demandé de respecter les horaires de classe d'étude et de garderie.

❖ SORTIES

Elles s'effectuent : à 11h30 au grand portail 68 bis, rue de Montgeron.

à 16 h45 dans la cour

Seules les personnes désignées par écrit en début d'année seront autorisées à venir chercher leurs enfants. En cas de changement en cours d'année une précision écrite désignant les nouvelles personnes devra être fournie.

Tout changement occasionnel devra être signalé par écrit dans le cahier de liaison ou Ecole Directe.

Il pourra être demandé une pièce d'identité à toute personne venant chercher l'enfant.

Pour les enfants autorisés à quitter seuls l'établissement, les parents doivent faire une demande par Ecole Directe adressée à madame Mérindol. Une carte sera alors remise à l'enfant. Il devra la présenter à la personne se trouvant au portail de la sortie.

❖ ABSENCES

Dès l'inscription, la fréquentation scolaire est obligatoire.

En cas d'absence, merci de la signaler en écrivant un message via Ecole Directe à l'attention de **madame Lambert et madame Mérindol ainsi que l'enseignant de votre enfant**. Tout enfant contagieux doit rester chez lui pendant le délai prescrit.

En cas de poux, il est demandé aux parents de traiter leurs enfants avant de les renvoyer à l'école.

Les sorties occasionnelles pour raisons médicales ou traitement (CMPP, orthophonie ...) devront faire l'objet d'une demande auprès du secrétariat. Avant de quitter l'école les parents doivent se présenter au secrétariat pour signer une décharge.

❖ COMPORTEMENT

Chacun s'efforce d'avoir un comportement responsable et solidaire afin de permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions (calme, sécurité, sérieux ...).

Politesse et respect sont de rigueur en classe comme à la cantine, dans la cour de récréation et la gare routière. Chacun est tenu d'avoir une telle attitude envers tous : **élèves, personnels de service, enseignants, intervenants ou visiteurs extérieurs.**

Aucune attitude d'exclusion ou de violence ne sera admise : tolérance et respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions personnelles est du devoir de chacun, enfant ou adulte de l'établissement.

Les élèves doivent avoir une tenue correcte sans excentricité, avec des chaussures qui tiennent bien au pied, pas de maquillage ni de vernis. **L'équipe éducative se réserve le droit de signaler une tenue inappropriée.**

Toutes les activités durant les horaires de classe sont obligatoires. Il est du devoir de tous de veiller à la propreté de l'école et de respecter le matériel commun ainsi que les locaux.

❖ RECOMMANDATIONS

Le petit bois près de l'entrée ainsi que le chemin qui conduit à la chaufferie (près de l'entrée maternelle) SONT STRICTEMENT INTERDITS.

Seuls les objets nécessaires aux activités scolaires seront acceptés à l'école. Sont interdits : **les ballons, balles venant de l'extérieur, l'argent, les jeux électroniques de toutes sortes.**

Il est interdit de jouer au ballon dans la cour de récréation dans les plages horaires : 8h15 - 8h30 / 11h30 - 13h15 / 16h45 - 17h15 ou lorsque le sol est mouillé. Les enfants devront respecter les limites de la cour : ne pas jouer dans les escaliers, derrière les murets et dans l'allée (bâtiment des primaires).

Toute attitude provocatrice, tout manquement aux obligations d'assiduité et de sécurité, **tout comportement susceptible de constituer des pressions sur d'autres élèves**, de perturber le déroulement des activités d'enseignement ou de troubler l'ordre dans l'établissement seront sanctionnés.

L'école décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte de vêtements, de jouets, de bijoux...

Il est OBLIGATOIRE de marquer fournitures et vêtements au nom de l'enfant.

Si votre enfant a besoin d'un téléphone portable (bus, sortie seul...), il devra être remis dès son arrivée à l'école à son enseignant.

❖ SANCTIONS

Tout livre ou objet appartenant à l'école perdu ou détérioré devra être remplacé aux frais des parents. Le non-respect des règles ci-dessus pourra entraîner des sanctions : perte de points dans le permis à points ou autres sanctions adaptées et décidées en conseil des maîtres.

En cas de persistance d'un comportement inadéquat, l'équipe enseignante rencontrera les parents et pourra envisager la tenue d'un conseil de vigilance, puis d'un conseil de discipline.

❖ LIAISON AVEC L'ECOLE

EcoleDirecte est un élément essentiel de la liaison entre l'école et la famille. Les parents pourront y formuler une demande de rendez-vous. Il est demandé aux familles de le consulter quotidiennement.

Il est du devoir des parents de contrôler régulièrement l'agenda de l'enfant.

❖ EVALUATIONS SCOLAIRES

En élémentaire et en maternelle, les livrets scolaires seront remis en janvier/février (période 3) et en juin (période 5)

Nous vous remercions d'avoir lu attentivement ce règlement intérieur de l'école. « Le respect du règlement permet une sécurité et une éducation conformes aux valeurs de l'établissement et de la congrégation, pour que les enfants se sentent compris et en confiance. » Nous vous invitons à en discuter avec votre enfant qui aura également pris connaissance de ce document.

Date : ___/___/20___

Parents :

Élève :

Chef d'établissement :